



COMMUNE DE CORCELLES  
Près Payerne  
**MUNICIPALITE**  
Tél. 026/660.25.62  
Fax 026/660.17.76  
[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

1562 Corcelles, le 27 avril 2021

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

***PREAVIS No 02/2021***

\*\*\*\*\*

## **Rapport de gestion 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 26 avril 2021, la Municipalité a approuvé le bilan et le compte de résultat de l'année 2020, ainsi que le rapport sur la gestion.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la société « Fiduciaire & Fiscalité Furter SA » a été mandatée pour procéder à l'audit de la comptabilité. Le 15 avril 2021, elle atteste dans son rapport : « *nous n'avons pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux 2020 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979* ».

Le budget 2020 prévoyait un résultat bénéficiaire de Fr. 38'518,--. Le bouclage de la comptabilité communale a fait ressortir un résultat bien meilleur que prévu puisqu'il se situe à Fr. 394'345,33 après des amortissements supplémentaires et des attributions à des réserves extraordinaires pour environ Fr. 400'000,--.

Les explications relatives à cette bonne évolution se trouvent dans le rapport de gestion municipal.

Le bénéfice de l'exercice peut être détaillé de la manière suivante :

Bénéfice selon budget 2020		38 518.00
Écritures extraordinaires		397 878.80
Différences budgétaires		753 706.13
<b>Bénéfice 2020</b>		<b>394 345.33</b>

Les différences budgétaires peuvent se résumer de la façon suivante :

Charges	Diminution	Augmentation
Administration, service technique	41 000,00	
Forêts	10 000,00	
Vignoble		28 000,00
Bâtiments		19 000,00
Routes	225 000,00	
Egoûts, épuration	16 000,00	
Ecole	38 000,00	
Police, SDIS, ORPC, Cimetière	4 000,00	
Social		280 000,00
Service des eaux	112 000,00	
<b>Total</b>	<b>446 000,00</b>	<b>327 000,00</b>
<b>Différence en notre faveur</b>	<b>119 000,00</b>	

Revenus	Diminution	Augmentation
Finances - péréquation		447 000,00
Syndicat AF		195 000,00
<b>Différence en notre faveur</b>		<b>642 000,00</b>
Résumé		
Différence de charges en notre faveur	119 000,00	
Différence de revenus en notre faveur	642 000,00	
<b>Total</b>	<b>761 000,00</b>	

### **Conclusions**

La Municipalité se réjouit à nouveau de l'excellent résultat de l'année 2020. Il servira notamment à mener des réflexions sur l'évolution de certaines recettes et permettra également de planifier avec confiance les investissements futurs.

En annexe, nous vous remettons le rapport de gestion établi par la Municipalité.

**Le rapport détaillé sur la vérification des comptes, établi par la société « Fiduciaire & Fiscalité Furter SA », est distribué aux membres de la commission de gestion et de la commission des finances. Les autres membres du Conseil qui le désirent peuvent en demander un exemplaire au bureau communal.**

Les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière communale et le secrétaire municipal, sont à la disposition de la commission de gestion et de la commission des finances pour tout complément d'information.

*Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion sur le préavis n° 02/2021 décide :**

**Art. 1**

**D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2020 tels que présentés.**

**Art. 2**

**D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

La Syndique:



N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud

Annexe : rapport de gestion